

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2013 - Convocation du 18 avril 2013

Compte rendu affiché le 3 mai 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, Mme GOYON, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme FERNANDES par Mme COIN, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAUD, Mme ARTETA par Mme BARTHOD, Mme ORIOL par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Compte de gestion 2012

Le compte de gestion du comptable public (pour notre commune, il s'agit de Monsieur le Trésorier du centre des finances publiques de Neuville), retrace la totalité des opérations effectivement réalisées pour le compte de la commune.

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable doivent être conformes, ce qui est le cas pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du comptable public qui a été tenu à disposition des élus pour consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2012,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012, journées complémentaires comprises,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 dans son intégralité,
- **ADOpte le compte de gestion 2012 dressé par le comptable public de la commune.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 25 avril 2013
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/05/2013

- Publication ou affichage le 02/05/2013

- Fait à Neuville-sur-Saône, le 30 avril 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

